

Partenaire incontournable de vos boissons

R.C. BOBIGNY B 331 161 604 - SIRET 331 161 604 00037 - APE 513J - S.A. au Capital 152 450 € - NR TVA: FR 57 331 161 604 - N° D'ACCISES: FR 010 534 A 0004

FACTURE N° 0710021

Nombre Colis: 1

75010 PARIS

Compte N° : 26-02631010 / NR TVA FR 42 915386973

Total Bonus		Droits			Montant brut	Remise	Montant net
Gratuité	0,00	Volume Effectif	0,00	Montant H.T. 5,50 %	0,00	0,00	0,00
Remise	0,00	Volume Alcool Pur	0,00	Montant H.T. 20,00 %	0,00	0,00	0,00
		Droits Accises	0,00	T.V.A. 5,50 %			0,00
Total	0,00	Sécurité Sociale	0,00	T.V.A. 20,00 %			0,00
				Montant T.T.C.			0,00
				Consigne			0,00
				Déconsigne			-60,00
NET A PAYER							-60,00

Partenaire incontournable de vos boissons

R.C. BOBIGNY B 331 161 604 - SIRET 331 161 604 00037 - APE 513J - S.A. au Capital 152 450 € - NR TVA: FR 57 331 161 604 - N° D'ACCISES: FR 010 534 A 0004

FACTURE N° 0716142

Nombre Colis: 58

75010 PARIS

Compte N° : 26-02631010 / NR TVA FR 42 915386973

Total Bonus		Droits			Montant brut	Remise	Montant net
Gratuité	0,00	Volume Effectif	1 580,00	Montant H.T. 5,50 %	0,00	0,00	0,00
Remise	1 335,40	Volume Alcool Pur	80,20	Montant H.T. 20,00 %	3 992,30	1 335,40	2 656,90
		Droits Accises	632,10	T.V.A. 5,50 %			0,00
Total	1 335,40	Sécurité Sociale	0,00	T.V.A. 20,00 %			531,38
CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: Les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix, les risques étant transférés à l'acheteur dès livraison				Montant T.T.C.			3 188,28
La restitution des marchandises impayées appartenant à notre société se fera aux frais, risques et périls de l'acheteur cinq jours après une mise en demeure de payer restée infructueuse.				Consigne			1 740,00
Les parties conviennent que les produits seront revendus par l'acheteur dans l'ordre chronologique de ses achats. En conséquence, les produits en stock chez l'acheteur seront réputées afférents aux factures non réglées à notre Société.				Déconsigne			-1 985,30
CONDITION DE PAIEMENT: Comptant à la livraison, sans escompte.							
CGV Pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et amende de 15 000 à 75 000 eur si non paiement des délais et 40 euros de Frais de				NET A PAYER			2 942,98

Partenaire incontournable de vos boissons

R.C. BOBIGNY B 331 161 604 - SIRET 331 161 604 00037 - APE 513J - S.A. au Capital 152 450 € - NR TVA: FR 57 331 161 604 - N° D'ACCISES: FR 010 534 A 0004

FACTURE N° 0806078

Nombre Colis: 6

75010 PARIS

Compte N° : 26-02631010 / NR TVA FR 42 915386973

Total Bonus		Droits			Montant brut	Remise	Montant net
Gratuité	293,07	Volume Effectif	150,00	Montant H.T. 5,50 %	0,00	0,00	0,00
Remise	0,00	Volume Alcool Pur	7,20	Montant H.T. 20,00 %	59,34	0,00	59,34
		Droits Accises	59,34	T.V.A. 5,50 %			0,00
Total	293,07	Sécurité Sociale	0,00	T.V.A. 20,00 %			11,87
				Montant T.T.C.			71,21
				Consigne			235,00
				Déconsigne			-600,00
				NET A PAYER			-293,79



DUPLICATA

FACTURE N° 0822104

BOBIGNY LE 22/08/2026

Nombre Colis: 58

CAFE BAR PETITS TONNEAUX
SARL ISSIBOUCENE FRERES
15 RUE DU FAUBOURG DU TEMPLE

75010 PARIS

Téléphone : 0695047516

Compte N° : 26-02631010 / NR TVA FR 42 915386973

DESIGNATION	COLIS Qté Gté	COND.	TOTAL BT Qté Gté	P.U	P.U.Net	H.T. NET	T V A	DA HT	CS
CAFE KIMBO EXPRESSO BAR PRESTIGE CT6	3	CT06	18 0	20,90	19,31	347,58	1		
FUT 20L BAPTIST WIT *BLANCHE*5	4	FU20	80 0	2,62	2,17	173,60	2	16,48	120,00
FUT 30L EXPORT 8 TETE CREUSE 5	40	FU30	1 200 0	1,66	0,80	960,00	2	474,72	200,00
FUT 20L TONGERLO 6 ABBAYE	4	FU20	80 0	3,68	2,88	230,40	2	39,55	120,00
FUT 20L RICHARD DIT LE CASTOR IPA 6	4	FU20	80 0	4,49	3,20	256,00	2	39,55	120,00
FUT 30L CHOUFFE 8	3	FU30	90 0	4,30	3,51	315,90	2	59,33	90,00

Total Bonus	Droits	Montant brut	Remise	Montant net
Gratuité 0,00	Volume Effectif 1 548,00	Montant H.T. 5,50% 376,20	28,62	347,58
Remise 1 334,92	Volume Alcool Pur 78,40	Montant H.T. 20,00% 3 871,83	1 306,30	2 565,53
Total 1 334,92	Droits Accises 629,63	T.V.A. 5,50%		19,12
	Sécurité Sociale 0,00	T.V.A. 20,00%		513,11
		Montant T.T.C.		3 445,34
		Consigne		1 650,00
		Déconsigne		-1 803,70
		NET A PAYER		3 291,64

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: Les marchandises restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix, les risques étant transférés à l'acheteur dès livraison

La restitution des marchandises impayées appartenant à notre société se fera aux frais, risques et périls de l'acheteur cinq jours après une mise en demeure de payer restée infructueuse.

Les parties conviennent que les produits seront revendus par l'acheteur dans l'ordre chronologique de ses achats. En conséquence, les produits en stock chez l'acheteur seront réputés afférents aux factures non réglées à notre Société.

CONDITION DE PAIEMENT: Comptant à la livraison, sans escompte. CGV Pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et amende de 15 000 à 75 000 eur si non paiement des délais et 40 euros de Frais de recouvrement.